



## 5.4.5 Commune de Cherveux

### 5.4.5.1 Les conclusions du précédent zonage de Cherveux

La commune de Cherveux a fait réviser son zonage d'assainissement en 2008 (première élaboration en 1993), qui a été approuvé cette même année. Dans cette étude des propositions de projets d'assainissement collectif avaient été analysées sur les secteurs de Malvault, du Breuil et des Francs.

Projet assainissement collectif	Chiffrage de 2008			
	Avec STEP		Sans STEP	
	Coût raccordement public	Coût raccordement public / Brt	Coût raccordement public	Coût raccordement public / Brt
<b>Solution 1 : Malvault</b>	410 800 €	8 126 €	408 760 €	8 175 €
<b>Solution 2 : Malvault et le Breuil</b>	713 725 €	8 204 €	660 935 €	7 597 €
<b>Solution 3 : Malvault, le Breuil, et les Francs</b>	839 845 €	8 398 €	784 660 €	7 487 €

Le constat d'un mauvais fonctionnement de la station d'épuration de Cherveux avait également été fait, tout en indiquant un projet de raccordement sur la future station intercommunale de Chauray, Echiré et Saint Gelais.

### 5.4.5.2 La révision du zonage de Cherveux

Le raccordement à la STEP Echiré – Saint Gelais a bien été réalisé en septembre 2011, et il se fait via le poste pneumatique des Pierrières. Les analyses techniques et financières d'assainissement collectif réalisées sur les villages de la commune sont quant à elles restées sans suites, aucun projet n'a été réalisé. Ces différentes propositions ont été réactualisées au cours de la révision du zonage, mais ces dernières reprennent les données techniques émises en 2008 (données non réactualisées pour le nombre de branchements, les linéaires de réseaux, etc.).

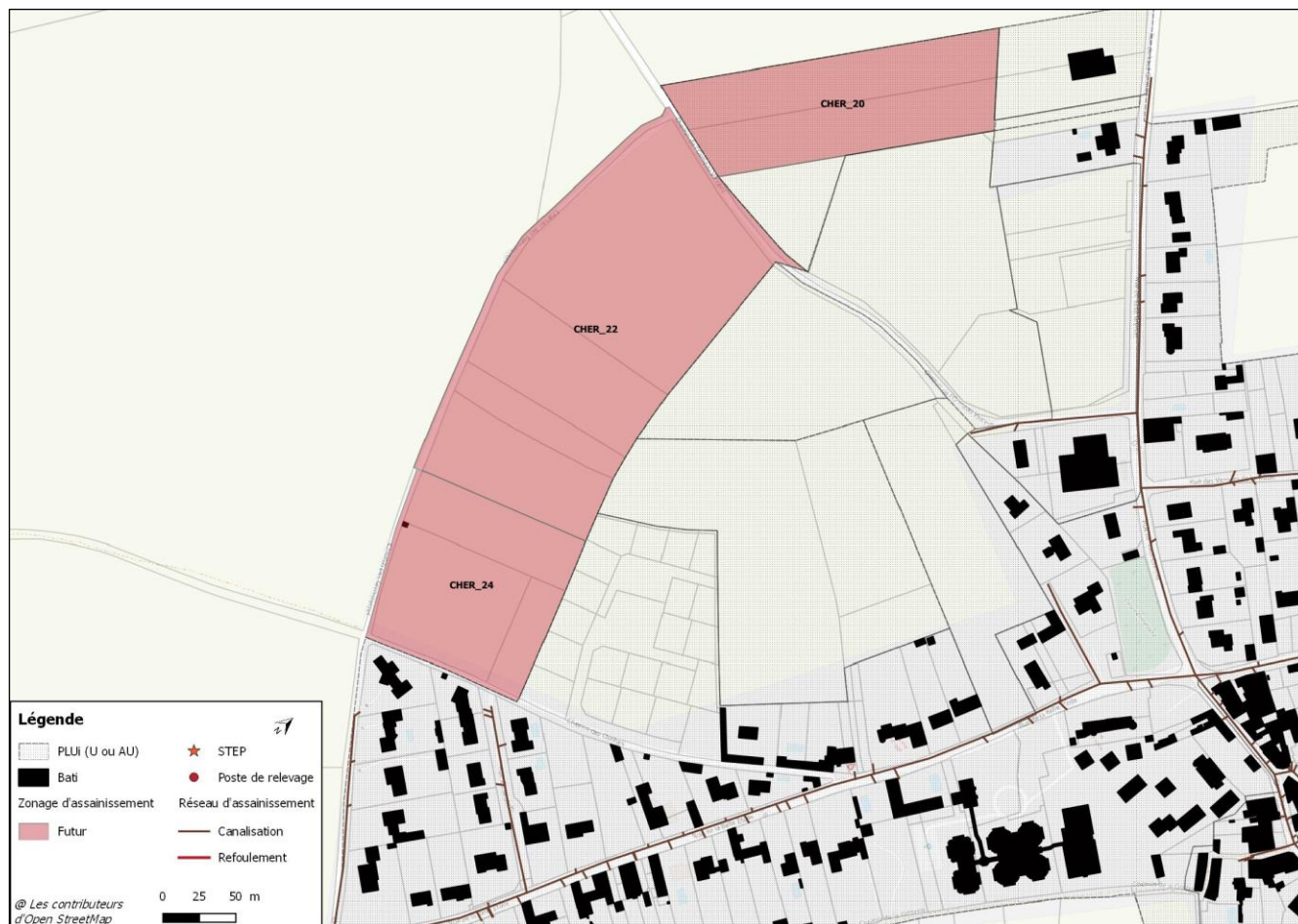
Projet assainissement collectif (sans réactualisation des données)	Chiffrage de 2019			
	Avec STEP		Sans STEP	
	Coût raccordement public	Coût raccordement public / Brt	Coût raccordement public	Coût raccordement public / Brt
<b>Solution 1 : Malvault</b>	662 420 €	13 248 €	695 200 €	13 904 €
<b>Solution 2 : Malvault et le Breuil</b>	1 158 520 €	13 316 €	1 089 550 €	12 524 €
<b>Solution 3 : Malvault, le Breuil, et les Francs</b>	1 364 880 €	13 649 €	1 246 300 €	12 463 €

Entre les deux révisions de zonage, les coûts ont augmenté de 30 à 40%, ce qui est non négligeable, et rend difficile le développement de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire de la CCHVS. Les chiffres réactualisés sont consultables dans le document D (p. 62 à 67).

Le zonage d'assainissement de la commune de Cherveux se concentre donc au niveau du bourg et celui-ci n'a que très peu évolué.



La révision du zonage d'assainissement collectif de la commune de Cherveux permet d'afficher trois zones dans le futur (voir carte ci-dessous).



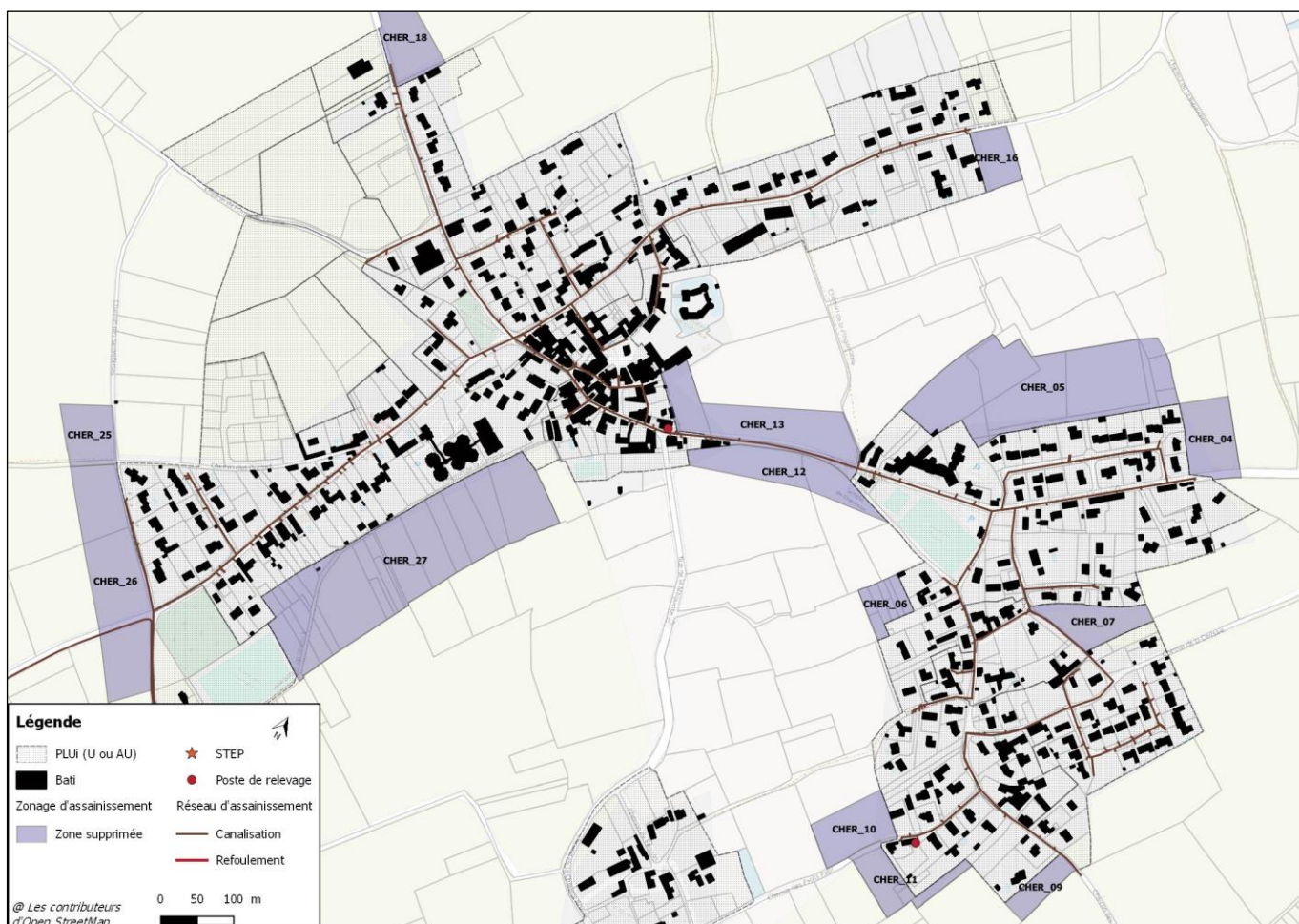
Les explications détaillées de ces trois zones sont données dans le tableau ci-dessous :

CHER_20	Cette zone n'était pas présente dans le précédent zonage. Elle est considérée dans le PLUi comme constructible. Pour être en cohérence avec développement de la zone commerciale de Cherveux, le choix a été fait d'indiquer ce secteur comme futur. Le raccordement de la zone pourra se faire en fonction des linéaires de réseaux développés au travers de la zone.	EH non estimés (commerce)	Pas de chiffrage.
CHER_22 et CHER_24	Ces zones étaient considérées comme zonage d'assainissement existant dans le précédent zonage. Le PLUi n'intègre pas ces deux secteurs dans son schéma d'urbanisation (U ou AU), mais comme les réseaux et les pentes permettent un raccordement (avec extension), le choix a été fait d'indiquer ces zones dans le zonage futur afin de définir des orientations d'aménagement au moment de la révision du PLUi	EH non estimés	Pas de chiffrage zone non concernée pour le moment.



Les principales modifications de zonage d'assainissement de cette commune concernent les limites de ce dernier.

Les différentes zones qui s'affichent avec la couleur violette sur la carte ci-dessous, indiquent des secteurs supprimés (vis-à-vis du zonage de 2008). Ces diverses zones ont été retirées du zonage, puisque le PLUi ne les indique pas comme urbanisées ou à urbaniser (U ou AU).



Hormis les zones CHER\_07, CHER\_12 et CHER\_13 (zones inondables), les autres zones sont potentiellement raccordables si le schéma d'urbanisation évolue.

La cartographie finale du zonage d'assainissement des eaux usées du bourg de la commune de Cherveux est disponible dans l'Atlas Cartographique (p. 16 à 18).

L'assainissement collectif n'étant présent que sur le bourg de Cherveux, le reste de la commune est donc concerné par l'assainissement autonome.

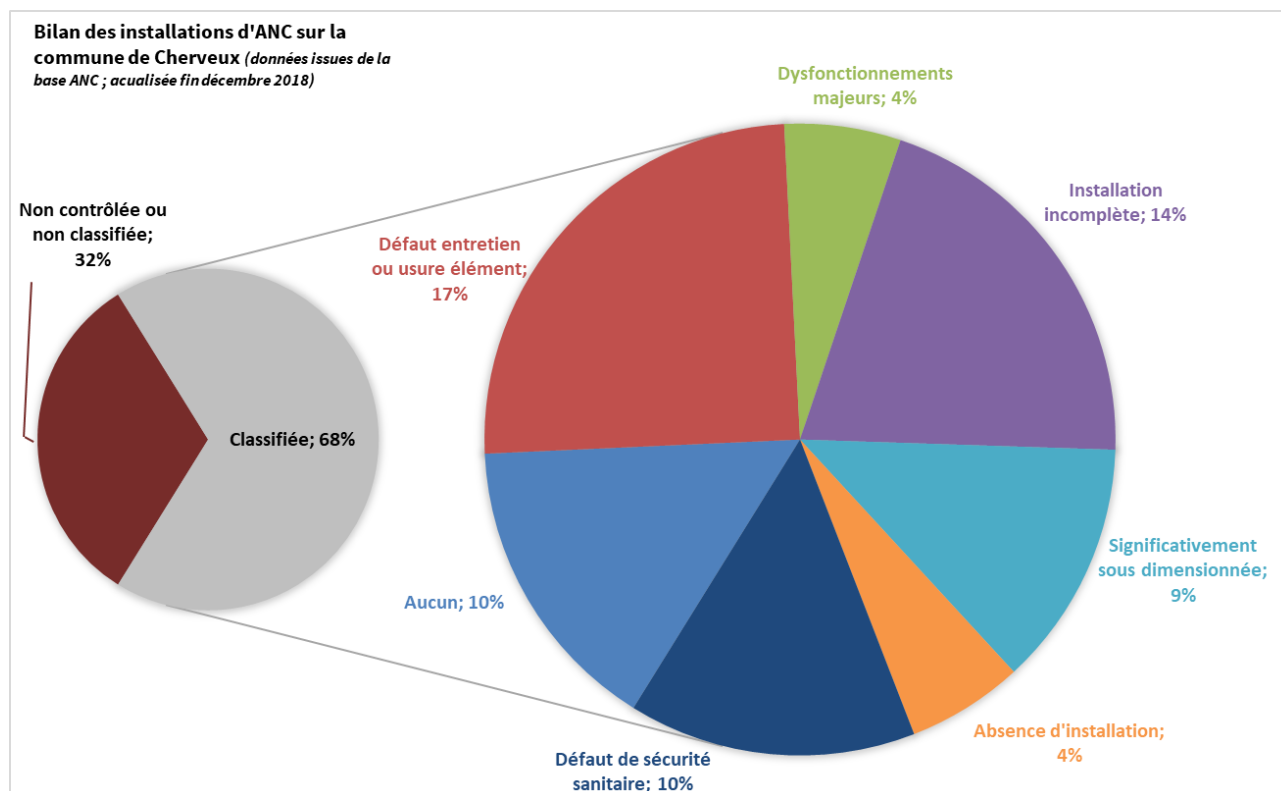
#### 5.4.5.3 Le reste de la commune de Cherveux à l'ANC

Sur cette commune 421 installations ont été recensées par le SPANC. Depuis 2015 (prise de compétence en matière de SPANC sur l'ensemble du territoire), plus de 250 contrôles ont été réalisés sur cette commune. Ce qui en fait le territoire le plus contrôlés sur les 3 dernières années. Les contrôles font essentiellement référence à des ventes et bons fonctionnement (moins de 10 ans et plus de 10ans).

La majorité des contrôles réalisés sur ce territoire ont eu lieu après la dernière réglementation (67%), mais la commune de Cherveux n'a pas été reclassée en 2017-2018, ce qui induit un manque de données pour 32% des installations. Les tendances sur les bilans des installations de la commune sont donc quelques peu faussées.



Comme pour Augé les tendances sont tout de mêmes représentatives de celles de l'ensemble de la Communauté de Communes.



Les installations présentant un défaut de sécurité sanitaire (10% des 68%) sont essentiellement situées sur Goguelais, Malvault et Lussay. Sur cette commune on comptabilise également 17 absences d'installations dont 5 sont issues d'un manque d'accès aux ouvrages.

L'aptitude des sols sur Cherveux est considérée comme moyenne (cf. Annexe 14). Les secteurs les plus difficiles sont situés sur Malvault, Le Breuil, Les Francs et Sussais où l'on retrouve des terrains pouvant présenter des couches argileuses imperméables, et des traces d'hydromorphie. Malgré ces sols parfois difficiles, il n'est aujourd'hui pas envisageable de raccorder ces secteurs à l'assainissement collectif. Des techniques d'assainissement autonome de plus en plus performantes permettent d'obtenir de bons résultats en termes d'épuration des eaux usées même dans des contextes de manque de place ou de sols argileux, hydromorphe, etc.

La typologie de l'habitat est quant à elle favorable à l'assainissement individuel à l'exception du cœur de Malvault.